



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1187 III
SÉANCE DU 26 MARS 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide

à l'unanimité, soit par 67 oui

Article unique. – Les quatre crédits d'études suivants:

- 23 000 francs pour l'étude de mise en conformité des installations techniques de la Maison des arts du Grütli, sise rue du Général-Dufour 16 (proposition PR-495/8 votée le 20 mars 2007);
- 200 000 francs pour l'étude de réaménagement des locaux du Service de l'état civil, sis rue de la Mairie 37 (proposition PR-1054/4 votée le 21 mai 2014);
- 200 000 francs pour l'étude d'aménagement de vestiaires féminins dans les locaux de la Voirie et du SEVE (proposition PR-1054/6 votée le 21 mai 2014);
- 150 000 francs pour l'étude de réaménagement des locaux du rez de l'immeuble administratif sis rue de l'Hôtel-de-Ville 5 (proposition PR-911/16 votée le 13 décembre 2011) sont abandonnés et bouclés, sans dépense.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Maria Pérez

Le Président:

Eric Bertinat